

Abonnement pour Lyon :

Un an	15	francs.
Six mois	8	
Trois mois	4	25



Abonnement pour les départements :

Un an	25	francs.
Six mois	13	id.
Trois mois	7	id.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, Petite rue Mercière, n. 16, au troisième.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE CITOYEN ROLLET.

Dans la séance du 8 avril, le citoyen Rollet, (Benoît), faisant un exposé rapide de la situation présente, s'exprime en ces termes :

Citoyens,

Le gouvernement républicain qui nous rend tous nos droits et garantit notre chère liberté, doit évidemment s'occuper de l'intérêt et du bonheur de tous. C'est donc vers ce but d'améliorations générales que doivent tendre toutes les mesures qui seront ultérieurement prises pour en assurer le succès. En effet, pourrait-il en être autrement, quand un peuple magnanime par nature, espère et attend avec sagesse.

Depuis quarante jours environ que l'orage des révolutions a pris son point de départ du sein de notre glorieuse patrie, pour aller de son souffle vivace régénérer le monde ; que s'est-il passé parmi nous ? Vous le voyez, citoyens, l'ordre le plus sublime règne et se maintient, en dépit même des désordres organisés. Le peuple, jusqu'ici, présenté par ses ennemis naturels, comme l'anarchie incarnée, aussi coupable dans ses excès que stupide dans ses vengeances, a prouvé à la face du monde, par son intelligence et son maintien, que son règne est arrivé et que son émancipation commence.

Qui oserait le nier ? quels mortels assez pervers, ou assez stupides, voudraient, repoussant l'évidence faire rétrograder le progrès et enchaîner encore la liberté ? Si des hommes assez témérairement insensés, nourrissent encore cette espérance coupable, et bien qu'ils soient considérés comme le plus grand fléau de notre époque et traités comme tels.

Oui, cela doit être, car je veux le dire encore, et le répéter toujours, le peuple a mérité la liberté, donc il a mérité ce bien-être matériel, dont l'a frustré si longtemps le despotisme et la cupidité.

Heureux du jour, vous à qui le destin prodigua tous ses dons, et qui les possédez encore, rassurez-vous, ils ne vous seront point ravés par la tourmente révolutionnaire, l'horizon pur et brillant de notre jeune République, répandra ses rayons bienfaisants sur vous comme sur les autres, car c'est ainsi que se comprennent les sentiments de la fraternité ; mais de votre côté, devra s'échapper simultanément le concours de votre participation à la création de l'harmonie sociale, que les vertus républicaines dans leur plus vaste acception, soient votre culte et votre ligne de conduite, votre tâche est belle, si vous préférez la considération que donne le mérite à la considération bâtarde, imposée si longtemps par d'absurdes privilèges.

Que chacun de nous, citoyens, place dans l'avenir son espérance et sa foi, nous devons unir nos efforts et marcher résolument vers l'accomplissement de notre destinée ; il est une chose évidente et que tout le monde comprend, c'est que de nos jours, le principe démocratique est le principe divin.

Ainsi, résumons nos actions dans une seule et même action, celle du bien-être général, que le sort des ouvriers reçoive une prompte et satisfaisante solution, que les industries diverses soient harmonisées de manière à graviter avec ordre et succès autour de l'astre principal, le foyer ardent de nos institutions républicaines ; car ici, remarquez le bien, nous n'avons pas à détruire pour réédifier : la nature, les hommes et les choses, s'y opposent formellement ; notre mission est plus conforme aux principes de l'humanité et non moins glorieuse, c'est celle d'extirper les abus en quelque sorte consacrés par le temps, détruire d'absurdes privilèges créés et maintenus par d'infâmes systèmes, réformer des mœurs relâchées par suite du constant abus de ces mêmes privilèges ; faire disparaître pour toujours de notre société moderne, ces hideux haillons de la misère, pour les remplacer par l'accoutrement plus convenable et plus décent de l'homme libre et laborieux.

Asseoir enfin notre édifice social sur des bases larges et solides afin que, défiant les ravages du temps, il soit immortel comme lui.

Voilà, citoyens, la tâche glorieuse à laquelle tout homme de bien doit consacrer, non seulement ses facultés les plus actives, mais sa vie, s'il le faut, pour en assurer le succès.

Ne nous trompons pas sur notre véritable position ; derrière nous un abîme d'erreurs et de vices duquel la Providence et le courage nous ont tirés sains et saufs ; devant nous brille comme un phare étincelant, le flambeau de la Liberté qui convie tous les peuples sur la plage fortunée qu'il éclaire et féconde de sa vive lumière. Ainsi, la démarche ne saurait être douteuse, et le terme du voyage est aussi clairement démontré, que le signal du départ a été prompt, énergique et généralement bien compris.

Courage donc, nobles fils de la France et de la Liberté, Dieu nous convie tous au banquet fraternel, sous la sublime et patriotique devise : Liberté, Égalité, Fraternité !

Lyon, 6 avril 1848.

LETRE DU CITOYEN RASPAIL

AUX CITOYENS MEMBRES DU CLUB DE LA MONTAGNE, A LYON.

Citoyens,

J'accepte avec sympathie, et j'ose dire avec orgueil, la candidature que vous m'offrez dans la ville du travail, du dévouement et du courage par excellence ; ma candidature n'est assurée nulle part. Nous sommes, nous, trop républicains aux yeux des nouveaux amis de la République ; l'honnête homme fait encore peur ; mais ce n'est pas à des hommes, vous savez à qui.

Travaillez, citoyens de Lyon, à déjouer leurs projets par un choix d'hommes probes et dévoués de cœur à la sainte cause républicaine. Méfiez vous des listes ; choisissez des noms éprouvés, quelque peu connus qu'ils

soient ; des travailleurs, comme vous et moi, qui ne voient dans leur position nouvelle qu'une nouvelle occasion de montrer leur dévouement, et non une source d'honneurs et de richesses.

F.-V. RASPAIL.

1er avril 1848.

AUX LYONNAIS.

Citoyens,

François-Vincent Raspail, ce génie constamment persécuté, sous l'infâme monarchie qui vient de s'écrouler sous la sainte colère du peuple, cet homme éminent dans la science, et que poursuivaient de leur haine brutale les *Fouquier-Orfila* et autres sommités vendues au pouvoir déchu ; cet homme qui a combattu trente ans pour la cause sacrée de la liberté, et que pourtant pas une feuille républicaine n'a osé défendre contre les lâches qui l'attaquaient ; cet homme, disons-nous, ce républicain sincère et dévoué, cet enfant du peuple ! ce fils de ses œuvres, vient d'accepter la candidature à Lyon pour l'assemblée nationale.

Citoyens, le moment est venu de montrer aux hommes de l'aristocratie, que le peuple n'est ni oublieux ni ingrat envers ceux qui se sont dévoués corps et âme à sa défense, au maintien de ses droits et de sa liberté.

Que ce nom chéri de tous les vrais républicains soit donc porté par vous, Lyonnais ! et que du haut de la tribune de l'Assemblée nationale sa parole puissante aille disperser pour jamais ces êtres parasites qui s'attachent encore, comme des vers rongeurs, au tronc renversé et pourri de cette vieille monarchie.

Qu'il aille, lui, ce flambeau de la démocratie, démasquer à la tribune ces hommes hyppocrates, ne se couvrant du masque républicain que pour mieux perdre le peuple, et comploter plus sûrement contre ses libertés. Raspail, lui, ce fils de la France, saura défendre sa mère et assurer le triomphe de notre jeune République.

Oui, citoyens, que ce nom sorte victorieux de l'urne électorale, et Lyon aura lavé sa honte d'avoir fourni un *Sauzet* à la chambre des députés, en envoyant un *Raspail* à l'Assemblée nationale.

Nous comptons sur le patriotisme de tous les amis de la liberté pour porter cette circulaire à la connaissance de tous les patriotes lyonnais.

Vive la République !

Salut et Fraternité.

Les membres du club de la Montagne.

Lyon, 15 avril 1848.

INTIMIDATION.

On nous adresse la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable feuille le récit d'un guet-à-pens infâme, dont j'ai été victime, et qui peut-être m'eût coûté la vie sans la généreuse intervention de plusieurs bons citoyens.

Commandé de garde pour hier soir six heures, je me rendais à mon poste. Arrivé sur la place de la Mairie, je fus assailli par un individu qui, sans aucune provocation de ma part, me porta de suite plusieurs coups. Bientôt plusieurs autres individus, affidés du premier, se joignirent à lui et me maltraitèrent durement.

Enfin, et par bonheur, quelques personnes vinrent à mon secours. Je leur dois probablement la vie.

Ce qui m'étonne grandement, c'est que mon assaillant, qui me fut désigné comme tenant une maison de tolérance dans la rue Monsieur, me reprochait d'avoir combattu la candidature de M. Garella. Il me semble n'avoir agi, en cela, que comme doit le faire tout bon citoyen, c'est-à-dire selon ma conviction. Il m'accusait aussi d'avoir voulu établir un poste au fort Lamotte, au moment où la garde nationale s'y est rendu. Où est le crime? Je ne le vois pas. Et quels que soient d'ailleurs les actions d'un citoyen, on l'accuse et on le juge s'il est coupable; mais on ne l'assassine pas.

Agréer, etc.

DENIS VEILLARD.

Capitaine de la garde nationale.

Voici une autre liste plus significative encore. Elle est, à ce qu'il paraît tirée à un grand nombre d'exemplaires. Nous en avons vu des petits ballots destinés sans doute aux distributions de la campagne.

Lamartine.
Laforest.
Aubertier.
L'abbé Louis Cœur, de Tarare.
Victor Delaprade, professeur.
Jean Buron, fabricant.
Julien Lacroix, propriétaire à St-Vincent-de-Rheims.
Pierre-Claude Lagrange, clerk de notaire.
Morin, juge-de-peace et propriétaire.
Mortemart, maire de la Chassagne.
Frédéric Ozanam, homme de lettres.
Fortuné Pinet, propriétaire à St-Genis-Laval.
Philibert Roussy, ouvrier en soie.
César Varinay, ancien maire de Tarare.



Certes, cette liste nous prouve que MM. les légitimistes n'ont rien perdu de leurs espérances. Après avoir patronnés leurs candidats de deux ou trois noms passables, ces messieurs osent nous parler d'un marquis de Montemart, d'un abbé Cœur, et d'une série d'individus dont les noms sont aussi inconnus dans les annales républicaines (si ce n'est cependant comme adversaires de la République), qu'insignifiants par eux-mêmes. En vérité, c'est singulier.

Mais, que veulent-ils ces gens, en envoyant à la chambre des représentants, des hommes aussi étrangers aux graves et urgentes questions sociales qui s'y vont débattre? la guerre civile, sans doute!

Les malheureux! comptent-ils par hasard que le peuple ne saura jamais prendre une résolution énergique, et que leurs machinations perfides resteront impunies? leur erreur est grande!

Le peuple est bon, mais ses colères sont violentes autant que légitimes. Si jamais on le force de faire emploi de sa puissance matérielle, le châtement qu'il infligera sera terrible.

Hommes insensés, qui osez rêver le rétablissement des privilèges infâmes! tremblez! De son bras tout-puissant le peuple a fait disparaître ceux que vous appeliez vos maîtres, de même, il vous effacerait de ce monde, si vous tentiez imprudemment de le remettre sous un joug honteux et détesté.

On écrit de Paris, le 7, à l'Émancipation Belge:

« Je reçois à l'instant communication des bases qui viennent d'être arrêtées entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand duc de Toscane, pour l'organisation fu-

ture de l'Italie. Cette communication me vient d'une source quasi officielle. Vous pouvez donc ajouter une foi entière à ce qui suit.

« Les bases suivantes ont été arrêtées entre le pape, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane pour l'organisation future de l'Italie »

« La péninsule italienne serait divisée en six grands états.

« 1° Naples.

« 2° Sicile.

« 3° Etats de l'Eglise.

« 4° Royaume d'Etrurie; formé, au profit du grand-duc de Toscane, au moyen du grand-duché actuel et des territoires environnants (Pontremoli, Modène, Pietrasanti, Lunigiana, etc.).

« 5° Lombardie, quelle que soit la forme de gouvernement adoptée par les Lombards.

« 6° Sardaigne; une indemnité est prévue pour le roi Charles-Albert pour le cas où la Savoie retournerait à la France.

« Alliance offensive et défensive entre les six états;

« Confédération italienne défendue à l'extérieur par un bon système de forteresses;

« Unité de poids, de mesures, de monnaies;

« Abolition des douanes intérieures;

« Diète siégeant à Rome sous la présidence du pape;

« Telles sont les bases arrêtées entre les trois princes que je vous désigne plus haut. Il est probable que le roi de Naples, bien que ne figurant pas parmi eux, a été consulté, et que l'on a pressenti son adhésion, puisqu'il est partie intéressée dans cette réorganisation de la péninsule. »

Ce qui nous apparaît de plus clair dans tous ces arrangements; c'est que les altesses et majestés italiennes ne semblent pas vouloir s'oublier dans le partage du butin territorial que les peuples de l'Italie font sur l'Autriche, aux dépens de leur sang.

Nous ignorons si les peuples ratifieront ces tripotages de rois; mais nous aimons croire qu'ils seront assez amis de leurs propres intérêts pour y faire quelques modifications.

C'est une République et non des royautes qu'il faut en Italie. Et il est peut-être peu politique à Pie IX de ne pas pousser à cela de toutes les forces qu'avaient mises entre ses mains ses semblants de libéralisme.

S'il est partisan de la liberté, pourquoi établir de nouvelles tyrannies?

CLUB CENTRAL.

Séance du 11 avril 1848.

La séance est ouverte à huit heures et quart sous la présidence du citoyen Cautel-Baudet.

La Commission, chargée de réclamer sur la négligence apportée aux inscriptions sur les listes électorales, et sur la loyauté avec lesquelles les cartes d'élections sont remises fait son rapport.

Le citoyen Benoît Janin, au nom de cette commission, rapporte que s'étant transporté lundi à l'hôtel-de-ville de Lyon, le comité central exécutif, ne siégeant pas ce jour-là, on leur a dit qu'il se rassemblait mardi à 1 heure.

A la mairie de la Croix-Rousse, il leur a été répondu qu'aucune carte n'avait encore été délivrée, et qu'on agirait avec tous les soins possibles.

A Vaise, ils ont été parfaitement accueillis, et sont revenus parfaitement convaincus qu'une erreur venant à être faite elle serait parfaitement excusable.

A la Guillotière, ils ont été renvoyés au mardi à 11 heures; s'y étant transportés, ils sont arrivés au moment où le maire sortait, ce dernier les a si mal reçus, qu'ils ont apporté l'adresse au club central.

Mardi à 1 heure, s'étant présenté au comité, à Lyon, ils ont attendu jusqu'à 3 heures et demie avant d'être introduits, ils se plaignent de l'impolitesse du citoyen Morelon à qui ils se sont adressés pour être admis à présenter leur réclamation au comité.

Introduits dans le conseil, ils ont présenté leur adresse et exposé le motif de leur visite. Le citoyen Laforest a répondu qu'il ne croyait pas que des cartes d'électeur aient été remises à des étrangers, et qu'il veillerait à ce que dorénavant ce travail se fit avec soin.

A ce sujet, ils rapportent à l'assemblée du club un fait qui prouve la négligence existant dans les bureaux de la mairie; ils ont apposé, sur des cartes, le cachet de la mairie qu'ils ont trouvé traînant dans un bureau abandonné de ses employés.

A ce sujet, une discussion s'engage sur les attributions et les pouvoirs du comité central exécutif, mais sur les réclamations de plusieurs membres qui demandent qu'on s'occupe des élections, on passe à l'ordre du jour.

Le club de la société fraternelle demande que le vote préparatoire soit retardé de cinq jours; que le club central adresse à tous les candidats une série de questions auxquelles ils devront répondre par écrit, et que ces réponses soient transmises à chaque club.

Cette proposition, quoique appuyée par quelques membres de l'assemblée, est rejetée.

Le président Cautel-Baudet lit une protestation du club de l'Egalité contre la manœuvre d'une coterie dont plusieurs membres font partie de la commission préfectorale, qui abusent de leur position en cherchant à influencer en leur faveur les élections de l'avenir.

Cette protestation rapporte qu'une note signée Treillard, adressée aux divers chefs de corps, propose les candidats dont les noms suivent (1).

Le Club décide qu'une protestation contre une semblable manœuvre sera affichée mercredi.

La commission d'affiliation, d'après la visite faite au comité du Palais-des-Arts, pense que l'on doit envoyer des délégués dans les divers clubs affiliés à ce comité, et à n'affilier au club central que les clubs dont les principes sont conformes aux nôtres. Adopté.

Des explications sont demandées par le citoyen Faye, sur le club de la rue Grôlée, sur la manifestation armée que ce club a provoquée.

Les délégués de ce club repoussent en son nom toute participation à cette démarche, ils disent qu'elle part du citoyen Dumard, cordonnier.

Le président Cautel-Baudet se plaint de la négligence des rédacteurs du *Tribun du peuple* à faire prendre les procès-verbaux du club central, et du compte-rendu imparfait des travaux des clubs. Des explications doivent lui être demandées.

La séance est levée à minuit.

CAUTEL-BAUDET.

Etat civil et militaire du citoyen EUSTACHE Jean-Baptiste, capitaine d'habillement au 22e léger proposé pour représenter le département du Rhône et l'armée.

Eustache (Jean-Baptiste), né le 30 avril 1800, à Val-tin (Vosges), âgé de 48 ans; engagé volontaire le 12 novembre 1819, dans la légion du Haut-Rhin devenu 35^e de ligne; caporal le 12 novembre 1820; Fourrier le 25 janvier 1821; Sergent-major le 13 juillet 1824; adjudant sous-officier le 10 avril 1830; sous-lieutenant le 25 janvier 1831; passé au 67^e de ligne le 19 août 1831 par décision ministérielle pour avoir fréquenté les loges maçonniques de Grenoble, envoyé en Afrique pour opinion démocratique; lieutenant le 11 mai 1833; capitaine le 25 février 1838; capitaine d'habillement au 22^e léger le 29 octobre 1848.

CAMPAGNES. — 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, en Espagne; 1828, 1829, en Morée; 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, en Afrique.

BLESSURES. — A reçu un coup de feu au bras gauche, à l'affaire de Pontal devant Salona, le 2 juillet 1823.

ACTIONS D'ÉCLAT. — S'est particulièrement distingué à l'affaire de Pontal, devant Salona (Espagne), le 2 juillet 1823; n'a pas quitté le champ de bataille, quoique blessé. Il a été porté pour la croix de la légion-d'honneur.

Nommé chevalier de la légion-d'honneur le 18 avril 1834.

(Communiqué.)

(1) Ces noms sont ceux insérés dans le dernier numéro, à l'article intitulé: *Comité préfectoral.*

Le Rédacteur-Gérant, A. BERTEAULT.

Lyon. — Impr. de RODANET et Comp., rue de l'Archevêché, 3.